

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 11 FEVRIER 2022

Hôtel du Nord 102, quai de Jemmapes 75010 PARIS

► PRESENTS (par ordre alphabétique) :

Alain ALEXANDRE	Chargé de mission CEJIB & Cour de cassation Région Ile de France
Nicolas BUAL	Trésorier - région Ile de France
Claude BUCHER	Membre élu – région Alsace
Jean-Christol CHARAVEL	Membre élu – région Auvergne Rhône Alpes
Michèle CHAZAL	2 ^e Vice-présidente adjointe – Chargée de mission Conseil des présidents de région
Philippe COMBES	Membre élu – région Occitanie
Gérard COULOMBEL	Membre élu – région Alsace
Thérèse DEMANGE	Secrétaire adjointe du CNEAF – région Hauts de France
François-Xavier DÉSSERT	1 ^{er} Vice-président adjoint – région Nouvelle Aquitaine
Jean-François DESNOS	Membre élu – région Ouest
Jean-Marc DHOUILLY	Membre élu – région Hauts de France Chargé de mission “statuts, R.I. et site internet”
Claude DRUCKÉ	Membre élu – région Hauts de France
Didier HERNANDEZ	Président animateur région Occitanie
Liliane IDOUX	Membre élue – Présidente animatrice région Ile de France
Michel JEMMING	Président de la section « judiciaires » du CNEAF
Jean-Jacques LIEN	Trésorier adjoint du CNEAF
Hervé LOMON	Membre élu – région Hauts de France
Francis LONGUEPEE	Membre élu – région Ile de France
Antoine MARTIN-RIVIERE	Membre élu – région Ouest
Pascal MEIGNEN	Chargé de mission TRNTJ – Président animateur région Ouest
Xavier MENARD	Membre élu – région Ouest
Cristiana MILEA	Membre élue – région Ile de France
Mireille MOUSSY	Coordinatrice nationale du CNEAF
Céline PETREAU	Membre élue – région Nouvelle Aquitaine
Françoise RIEU	Membre élue – région Occitanie Chargée de mission « congrès » et « formations »
Philippe RIVOIRARD	Membre élu – région Ile de France
Sophie SOULIER	Présidente animatrice région Hauts de France
El Hassane SQUALLI	Chargé de mission suppléant revue Experts – région Ile de France
Huguette VERNAY	Secrétaire générale du CNEAF
Philippe WITT	Présidente animatrice région Auvergne Rhône Alpes Président CNEAF Membre élu – région Occitanie

► QUORUM :

Le quorum doit être de 1/3 sur 34 membres

► **POUVOIRS** : 4 pouvoirs donnés

De Didier AMIGO à Philippe Witt
De Véronique DROIN à Huguette VERNAY
De Alain KUMMER à Gérard COULOMBEL
De Chahrazad TOMA VASTRA à Philippe WITT

29 présents + 4 = 33 personnes présentes ou représentées : le quorum de 1/3 est atteint.

Absents excusés :

Didier AMIGO
Véronique DROIN
Franck KAFTAN
Alain KUMMER
Chahrazad TOMA VASTRA

• **Approbation du procès-verbal du conseil du 03 septembre 2021**

➤ **Approuvé à l'unanimité**

• **Point sur le Congrès 2021 à Chambéry :**

- Les retours du congrès ont été très positifs sur le contenu, tant de la part des participants qui se sont exprimés, que des intervenants.
- Le budget : déficit 2800 € (sous réserve du bilan fourni par le comptable), pour 2 raisons essentielles > moins de participants que d'habitude (80 personnes), et peu d'exposants ayant répondu favorablement, probablement du fait du covid.
- Une vidéo finale de 3 mn est diffusée sur le site du CNEAF (en page d'accueil) et sur la chaîne YouTube. Cette vidéo annonce également le prochain congrès qui aura lieu à Toulouse.
- Un article récapitulatif le contenu se trouve également sur la page d'accueil du site internet.
- Les vidéos des interventions (par intervenant) seront visibles sous peu sur le site du CNEAF dans l'espace personnel des experts
- Un court article sur le congrès a été diffusé dans la revue Architecture & Territoires du CROA Auvergne Rhône Alpes.
- Un article détaillé est prévu dans la revue Experts pour le mois d'avril.

• **Congrès 2022 à Toulouse :**

- Date 27/28 octobre 2022
- Titre : **Enjeux climatiques et architecture – retour aux sources ?**
- Avancement du projet : plaquette en cours de réalisation, impression en partenariat avec un lycée technique local. A diffuser aux magistrats, à l'ordre des avocats, ... pour qu'ils prennent date.
- Budget : objectif de 10 exposants à 1600 € + 100 participants payants à 300 €
- 30 exposants ont été contactés, réponse en cours. A noter : une quarantaine d'exposants ont été contactés pour le congrès 2021 de Chambéry pour 6 réponses positives (+ 1 libraire). Faire acter les conventions dès que possible pour valider les candidatures.
- La vidéo du congrès 2021 peut être largement diffusée, notamment aux exposants potentiels
- Des binômes ont été mis en place pour les différents thèmes du congrès (interventions, exposants, accompagnants, budget, logistique...)
- 2 espaces retenus :
 - Pour le congrès : l'Arche Marengo, Espace Vanel (coût 23.104 €) situé sur l'avenue principale de Toulouse
 - Hôtel Dieu (coût 4000 € HT) pour le repas de gala
- Une formation avec certification Qualiopi sera proposée le jeudi matin en plus du congrès (plutôt pour les experts / architectes locaux et car la salle est louée la journée complète). Elle sera gratuite pour les congressistes, payante pour les autres.

- Contenu et interventions :
 - Jeudi après-midi et vendredi matin : Climatologue, sujet RE 2020, la terre dans tous ses états, CRATerre, béton de terre, chanvre, LMDC laboratoire de matériaux, paille, bois (construction IGH),
 - Vendredi après-midi : CSTB, AQC, MAF : règles de l'art, puis aspects juridiques avec magistrats, ... (Cour de cassation : solliciter Françoise FARRENQ-NESI, car Luc-Michel NIVÔSE prend sa retraite)
- Accompagnants : visite guidée de Toulouse, le pastel, musée des instruments de médecine...
- Repas de gala dans la Salle des colonnes de l'Hôtel Dieu
- Vendredi : Carcassonne, musée de l'inquisition
- Samedi : parcours dans Toulouse sous forme de jeu avec lot pour les gagnants

• Propositions de modification du règlement intérieur du CNEAF

Propositions de modifications initiées par Jean-Marc Dhouailly, chargé de mission RI (voir Annexe).

- Des modifications partielles ont été proposées par le passé, souhait de « nettoyer » le RI de manière complète, notamment en vue d'une adhésion au CNCEJ :
 - N°1 : Introduction - Modification Assemblée du 21 mars 2003, « puis 22 mars 2012 »
 - N°2 : Article 1.2.2 A/ « Listes » modifié par « tableaux » établis par Présidents CAA
 - N°3 : Article 1.2.3 « C/ Expertise d'assurance sous réserve d'indépendance » à remplacer par la formule « L'expert de la Section Conseil s'interdit d'accepter, d'une ou plusieurs parties, des missions de consultant technique en qualité de salarié, ou dont le caractère récurrent pourrait être de nature à porter atteinte à son indépendance ou à en faire douter ».
 - N°4 : Article 1.2.6 Tous les membres s'engagent à mettre en application en toutes circonstances les règles de bonnes pratiques des membres du CNEAF.
 - N°5 : Article 1.4 Siège fixé par le conseil d'administration, à ce jour au GROA IdF > à modifier suite au choix de domiciliation qui sera fait ce jour.
 - N°6 : Article 2.1.1 Election des membres représentants au CA > 1 membre par tranche de 10. D/ Précision pour les individuels : les experts domiciliés dans un secteur où existe un collège en activité ne sont pas pris en compte pour le calcul des représentants au CA.
 - N°7 : Article 2.1.1 G/ Cotisations à verser au plus tard le 30 juin. Compte tenu des admissions postérieures au 30 juin et de certaines tolérances, la comptabilisation des conseillers au CA se fait sur la base du nombre d'inscrits fin décembre.
 - N°8 : Article 2.1.1 J/ Si un siège devient vacant entre 2 AGO, le CNEAF est tenu de pourvoir à son remplaçant sur proposition du CNEAF, ratifiée à la prochaine AGO.
 - N°9 : Article 2.1.2 A/ Les élections pourront se faire par correspondance, a été rajouté « y compris par voie électronique »
 - N°10 Article 3.1.1 Elections du bureau : Les 2 vice-présidents élus remplissent respectivement les fonctions de président de la section judiciaire et de la section conseil.
 - N°11, 12 et 13 : Titre 4 et Titre 5 Convocation possible par courrier électronique
- A noter : part des experts judiciaires / conseil, aujourd'hui 85% / 15% (auparavant 60/40)

➤ Approuvé à l'unanimité

• Rééquilibrage par 1/3 des élus à renouveler au CA

Explications données par Jean-Marc Dhouailly

- Les experts sont élus au CA pour 3 ans, il comprend à ce jour 25 membres élus
- Le CA est renouvelable par tiers, et en fonction de la date d'élection de ses membres. En 2022 > 7 membres à renouveler, 2023 > 7 membres, 2024 > 11 membres
- Pour rééquilibrer les renouvellements au plus près du tiers des membres, il conviendrait de demander à deux membres renouvelables en 2024, d'être volontaires, l'un pour être sortant en 2023, et le second pour l'être en 2025. Il y aurait ainsi 8 membres sortants en 2023, 9 en 2024, et 8 en 2025. La procédure est prévue dans le règlement intérieur (article 2.1.2.C).

N.B. : les sortants peuvent se représenter.

- Les membres du bureau ne peuvent occuper que 2 fois de suite le même poste, mais restent membres du CA jusqu'au bout de leur mandat.

• Domiciliation CNEAF après le 31/12/2021

- Le siège du CNEAF était jusqu'au 31/12/2021 au CROA IF 148 rue du Faubourg St Martin à PARIS dans le 10^{ème} arrondissement.
- Suite à la résiliation de la convention de mise à disposition du bureau du CNEAF par le CROA IF, une proposition a été faite au CNEAF pour domiciliation de l'association sans bureau, avec boîte aux lettres, avec proposition pour 2022 de :
 - Mise en place d'une convention de domiciliation (frais avocat environ 1000 € HT)
 - Boîte aux lettres
 - Facturation d'un montant annuel au CNEAF de 300 € TTC + les frais de re-facturation des frais de timbres sur présentation d'un relevé pour renvoi des courriers selon affluence.
 - Pour les recommandés – signature d'une décharge en cas de problème de réexpédition

Cette hypothèse permet d'éviter le changement d'adresse.

L'utilisation gratuite (+ frais de ménage et de sécurité) de la Chapelle 1 fois par an les lundi ou vendredi reste valable dans tous les cas.

Puis possibilité de location de cette salle au prix de 1500 € HT par occupation, et des salles 1-2 ou 3-4 au prix de 500 € HT par occupation

- La SFA _société française d'architecture 247, rue St Jacques à PARIS dans le 5^{ème} arrondissement, (à côté du Parc du Luxembourg) a proposé une convention de domiciliation, qui comprend :
 - Usage des locaux pour 1 réunion par mois consacrée à l'administration du CNEAF après accord sur la date. Salle accueillant un peu moins d'une centaine de personnes.
 - Montant annuel de mise à disposition solidaire 306 € TTC, à régler en septembre
 - Possibilité de réunion supplémentaire pour 300 € HT par jour après accord avec la SFA
 - Pas d'utilisation des locaux pour réunions publiques (sauf demande expresse soumise à l'accord de la SFA)
 - Boîte aux lettres

Cette hypothèse nécessite un changement d'adresse.

Philippe RIVOIRARD, architecte expert est Président de la SFA, il nous informe de son rôle :

- La SFA fait suite à la SADG (société des architectes diplômés par le gouvernement)
- Elle vise à faire connaître le rôle des architectes dans la société
- Elle propose :
 - 4 à 5 conférences / an, si possible avec architectes étrangers
 - Un colloque annuel au mois de mai sur 2 jours. En 2022 : « L'usure du monde » précédemment « Le beau et le laid », « Barcelone », « Athènes » avec visite privée du Parthénon, ...
 - Un prix Henri-Jacques LE MÊME, architecte de Megève, spécialiste d'architecture en bois, qui a légué ses biens à la SFA. Ce prix annuel consiste en un concours d'écriture sur un sujet d'architecture.
- La SFA abrite d'autres associations autour de l'art et l'architecture, avec des conventions identiques à celle proposée au CNEAF (Association « Lignes et couleurs », ...)

➤ L'adresse à la SFA est adoptée à l'unanimité

Il sera nécessaire de vérifier si le SIRET de l'association est modifié, ou non, à l'occasion du changement d'arrondissement à Paris (informations contradictoires à ce jour). Si oui, le nouveau SIRET sera à signaler notamment auprès des organismes de prise en charge des formations.

L'objectif final reste d'être rattaché au CNOA pour conserver les liens nécessaires CNOA / CNEAF : possibilité de différencier l'adresse du siège social (qui pourrait être au CNOA) et l'adresse de gestion

(qui resterait celle de la SFA). A ce jour le CNOA a décliné notre demande du fait des travaux importants envisagés à la Tour Montparnasse et de leur incertitude sur l'avenir de leur siège.

Pour mémoire : Philippe WITT rappelle que les CNEAF sont domiciliés autant que possible dans les CROA. Pascal MEIGNEN signale que cette hypothèse n'est pas très adaptée en Bretagne du fait de l'étendue de la région et de la répartition géographique des experts.

- **Le point du trésorier :**

Nicolas BUAL, trésorier, fait un point sur les comptes

- Etat des cotisations 2021 :

208 règlements reçus au 31 décembre + 8 règlements reçus courant janvier-février, suite à relance, représentent la somme de 40.405 €. A ce jour, il manque 1 cotisation (1 collégien à 200 €), les autres « impayés » ont été suivis d'une démission.

- Etat des comptes au 31/12/2021 :

Compte courant 601 : 17.702,71 €, après avoir reçu un apport du livret 602 de 10.000 € le 20 décembre et avoir reçu la subvention 2021 du CNOA de 8.000 € le 24/12/2021.

Compte congrès 606 : 15.753,92 €, dont 2.310,43 € déjà réglé pour le congrès 2022 de Toulouse.

Livret 602 : 165.064,15 € (après avoir fait un virement vers le compte courant (601) dont reçus 178,45 € d'intérêts.

Livret 605 : 76.881,99 € dont reçus 381,49 € d'intérêts.

Sous réserve de confirmation du bilan comptable effectué par La Fiduciaire de la Brie :

- Bilan financier des formations organisées en 2021 : +24.000 €
- Bilan financier du congrès de Chambéry : - 2.800 € (¹)

Jean-Jacques LIEN, trésorier adjoint, rappelle que la bonne santé financière du CNEAF nécessite toutefois de conserver l'équilibre des comptes, auquel nous devons veiller chaque année.

A noter :

Les frais de location au CROA IF d'un montant annuel de plus de 10.000 € ne seront plus dépensés à cette hauteur en changeant d'adresse. La question est posée de « que faire de cette somme ? ».

La possibilité d'une baisse des cotisations à faire profiter aux CNEAF pour engager des actions locales et faire vivre les régions est évoquée. Mais Françoise RIEU rappelle qu'il s'agit d'une situation transitoire qui permet justement d'équilibrer les comptes, et ne peut se traduire en une action pérenne.

- **Les formations :**

- **Les formations organisées depuis le dernier CA :**

(Sous réserve de confirmation du bilan comptable effectué par La Fiduciaire de la Brie)

- Le 01 déc. 2021 : Formation à l'expertise judiciaire Niveau 2 (juridictions civiles) à Paris.
10 stagiaires CNEAF dont 1 non collégien. Bilan financier : -2.500€
- Les 02 & 03 déc. 2021 : Formation initiale à l'expertise judiciaire à Paris.
10 stagiaires. Bilan financier : +8.380 €
- Le 08 fév. 2022 : Expertise construction et investigations : formation annulée par manque d'inscriptions
- Les 09 & 10 fév. 2022 : Formation initiale à l'expertise judiciaire à Paris.
10 stagiaires.

- **Prévisions pour le 1^{er} semestre 2022**

Prévoir au 1^{er} semestre :

- Expertise conseil
- Les 2 formations à l'expertise devant les juridictions administratives (initiale & niveau 2), prévues à Bordeaux, les 7, 8 & 9 juin 2022
- Expertise civile Niveau 2

¹ Compte tenu d'une facture reçue après la tenue du CA, le déficit se rapprocherait de 3000 €

- Adhésions, démissions, honorariat :

Etant donné que seront présentées les demandes d'adhésion, de mutation, d'honorariat, de démission, de radiation, reçues depuis le Conseil d'administration du 03 septembre 2021, les CREAs sont priés d'apporter toutes modifications de leur annuaire depuis cette date : acceptations, départs, modification bureau, modification de coordonnées d'un membre, ...

Demandes d'adhésion :

CELLIER Michel	Demande acceptée au CREA Oc en nov. 2021
DAMOUR Thierry, demande datée du 21 sept 2021. Mail envoyé au CA le 9/11/2021.	Reçu 10 Avis Favorables > adoptée à l'unanimité
DUCOURNAU Maïlys	Acceptée par CREA NA pour 2022
ELOIRE Serge	Accepté par CREA IDF
GRISLAIN Thierry	Accepté par CREA HDF
HACCART Jean-Louis	Accepté par CREA après le CA de sept. 2021
HERVE Jean-Jacques	Accepté par CREA OUEST début 2022 > accepté
NOE Philippe	Demande non reçue par le CNEAF. Voir CREA OUEST → à valider à l'AGO
PASCAL Claude, demande datée du 24/1/2022. En individuel ou au CREA ARA	Reçu 14 Avis favorables, à contacter directement pour confirmer si adhésion au CNEAF ARA plutôt qu'en Individuel
POKRYWKA Frédéric	Accepté CREA Alsace après le CA de sept. 2021
SORET Fabienne	Acceptée par CREA HDF après le CA de sept. 2021
SCHIMPL BROSSET Sabine	Acceptée par CREA ARA après le CA de sept. 2021
TAZIR Mohamed Amin	Accepté par CREA HDF en fév. 2022
URVOAS Fabienne	Acceptée au CREA Ouest
JUFFARD Olivier	Accepté en individuel en Bourgogne

Démissions ou radiations :

ADAM Michel	A annoncé son départ en 2021 pour 2022
BARRIOS LACOMA Michel	Démissionne (retraite) en 2022
CHARLET Philippe	DCD en oct. 2021
COURT Patrick Ex CNEAF IDF à ce jour en individuel.	Devait la cotisation 2020 en étalé. N'a pas réglé 2020 ni 2021
CROUZILLAC Charles	Va quitter le CNEAF, maladie (courrier à envoyer)
DURIN Jean-Philippe	Retard du règlement 2020. N'a pas réglé 2021. Radié du CREA Occitanie en 2021
JONVILLE Denis	Démission car en retraite en 2021
MARTIN DU BOSCH Jérôme	N'a pas réglé 2021. Suite à relance, va quitter le CNEAF
MARQUEZ Quitterie	Démissionne
MONTLAUR Philippe	A radier
DELAROCHE CHARAVEL Anne-Gaëlle	Démissionne (arrête l'expertise)

Demandes de mutation depuis le dernier CA, acceptées par les CREA concernés :

- Marie-Laure DRILLIEN, individuelle (Guyane), acceptée au CREA NA
- Yann GUILLOT, individuel, accepté au CREA OUEST
- Jean-Pierre MAVIEL, individuel, accepté au CREA Occitanie

Demandes d'honorariat : Jean-Marc DHOUILLY, demande faite auprès du CREA HDF, acceptée

- **Bilan adhésions / radiations** : +15 -11 = + 4 membres au CNEAF

- **Calendrier 2022 :**

- Date, programme de la prochaine TRNTJ
- Le 18 février : Les nouveaux usages des toitures terrasse
- Le 25 mars : L'instrumentation du bâti (au Couvent des Récollets)
- Le 10 juin : à Bordeaux, au laboratoire FC-BA (avec visite réservée aux collégiens) en présentiel + en visio + visite le samedi matin en proposition (visite de la maison Lemoine à Florac ?)
- Suivantes à la SFA (salle 100 places)
- Rappel des dates : AGO, congrès, réunions de bureau, formations, ...
- AGO le 25 mars 2022 aux Récollets
- TRNTJ le 10 Juin à Bordeaux
- Congrès les 27-28 Octobre à Toulouse
- Prévoir une réunion de bureau en juin
- Prévoir un CA en septembre
- Formations : voir catalogue sur site CNEAF – Dates à compléter

- **Congrès 2023 au CREA Alsace ?**

L'hypothèse d'un congrès 2023 au CREA Alsace est évoquée.

Toutefois le représentant du collège nous fait savoir que le Président actuel, Alain KUMMER, va arrêter son activité. Le collège n'est pas très étoffé en membres actifs pour préparer un congrès.

Voir possibilité de regroupement avec d'autres experts de la région.

- **Questions diverses :**

- **Le point sur les réunions inter-régions**

Présentation de Michèle Chazal :

Réunion ce 11 Février après-midi, 2 précédemment dont 1 en présentiel et 1 en visio (avant Noël)

Sujet ce jour : mettre en place 1 mallette pour suivi des actions et conditions lorsque les présidents changent.

Etudier la nécessité d'un engagement des membres du bureau des CNEAF.

- **Contributeurs pour les publications : Cahiers de la Profession, Qualité Construction, Revue experts,**

Le CNEAF a de grandes difficultés pour trouver des rédacteurs d'articles sur les expertises.

Le point avec Xavier Ménard : Xavier a lancé « beaucoup d'hameçons », mais n'a pêché « aucun poisson »

Il va cesser progressivement son activité : il est nécessaire qu'un volontaire se propose pour prendre la suite.

Mireille MOUSSY informe que le CNOA n'envisagerait plus qu'1 « Cahier de la profession » par an (à ce jour revue trimestrielle).

- **Questions diverses présentées avant le 04 février 2021**

- Information : la certification QUALIOP1 a été obtenue le 22/12/2021. Un audit de suivi est prévu environ 18 mois après. Cette certification est à renouveler tous les 3 ans. Pour la suite, voir à faire référencer le CNEAF au CPF (Compte Personnel de Formation).

- **Remplacement de Mireille MOUSSY au poste de coordinatrice nationale du CNEAF :**

Mireille MOUSSY faisant valoir ses droits à la retraite, quitte de CNEAF au 31 mars 2022.

Avec les congés payés lui restant à prendre, son départ est prévu fin février.

Françoise RIEU, architecte expert à Montpellier remplace Mireille MOUSSY à ce poste.

Paris, le 14 février 2022

Le transfert du bureau et des archives a été effectué de Paris à Montpellier.
Le transfert du courrier est actif pour 1 an, à renouveler si besoin (se renseigner avant fin du contrat).
La passation des informations est en cours.

Mireille MOUSSY et Françoise RIEU quittent la salle pour le point suivant :
Philippe WITT, après avoir interrogé les membres du CA des échanges et engagements du Bureau, propose la reconduction du contrat de Mireille MOUSSY à Françoise RIEU.

➤ **Accepté à l'unanimité**

Le Conseil d'Administration s'est tenu ce jour en présentiel.

Tous les points mis à l'ordre du jour ont été abordés, en l'absence d'autres questions reçues avant le 04/02/2022,
le conseil d'administration est clos. La séance commencée à 9H30 s'est terminée à 12H30.

Le conseil s'est achevé par un pot en l'honneur de Mireille MOUSSY, coordinatrice nationale du CNEAF, à l'occasion de son départ à la retraite. Tous les membres du CA la remercient pour son travail de 10 ans au sein du CNEAF, toujours efficace et avec le sourire, et lui souhaitent une belle nouvelle vie à venir.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :
à prévoir en septembre 2022

*Le 14 Février 2022
La secrétaire
Huguette VERNAY*

Destinataires :

Les membres du Conseil d'administration

Pièces jointes au courriel :

- Règlement intérieur modifié
- Convention de domiciliation des locaux à la SFA